



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 102239

Texte de la question

Mme Michèle Bonneton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers de la méthode de contraception « Essure ». Il s'agit de micro-implants insérés dans les trompes de Fallope par les voies naturelles. Ce système est constitué en partie de Titane, de PET (polyéthylène téréphtalate) et de nickel, reconnus comme des allergisants notoires. Bien qu'elle soit parfois présentée comme idéale, cette méthode entraîne pour des milliers de femmes de nombreux effets indésirables tels que des perforations d'organes, des réactions allergiques, des douleurs pelviennes et musculaires, de la fatigue chronique. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser ce qu'entend mettre en œuvre le ministère à propos de cette méthode contraceptive.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Bonneton](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102239

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 657

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)